
Extrait authentique du procès-verbal d'une séance du conseil d'arrondissement

Séance ordinaire du mardi 4 décembre 2012

Résolution: CA12 240741

Demander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant la hauteur du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal de manière à modifier la limite de hauteur de 16 mètres pour la limite de hauteur de 25 mètres, sur le quadrilatère délimité par les rues Amherst, Ontario, Wolfe et la rue Square Amherst - Marché public Saint-Jacques - Quartier Saint-Jacques - 1125, rue Ontario Est

Il est proposé par Sammy Forcillo

appuyé par François Robillard

De demander au conseil municipal d'adopter un règlement modifiant la hauteur du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) de manière à modifier la limite de hauteur de 16 mètres pour la limite de hauteur de 25 mètres, sur le quadrilatère délimité par les rues Amherst, Ontario, Wolfe et la rue Square Amherst - Marché public Saint-Jacques - Quartier Saint-Jacques - 1125, rue Ontario Est;

De soumettre ce projet de règlement à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne les assemblées de consultation publique, en vertu du paragraphe 5 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, prévues à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et conformément au paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 83 de la Charte de la Ville de Montréal.

Adoptée à l'unanimité.

Lors de l'adoption de cette résolution, le maire s'est prévalu de son droit de ne pas voter.

40.25 1126090019

Domenico ZAMBITO

Secrétaire d'arrondissement

Signée électroniquement le 10 décembre 2012